

65 Comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre, des inexactitudes se glissaient dans les propos, les représentants de la Société du parc Jean-Drapeau pourraient user de leur droit de rectification. Je leur accorderai cette possibilité à la fin de la séance. Il s'agira, bien sûr, de rectifier un fait et non pas d'émettre un commentaire ou un avis sur ce qui aura été dit.

Sans plus tarder, j'inviterais messieurs Ducharme et Beaulieu. Bienvenue, Messieurs!

70 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

Bonjour! Merci de nous avoir permis d'être ici aujourd'hui. Oui, on a déposé un mémoire au nom des complexes d'habitation de Habitat 67, de Profil-O et de Tropiques Nord qui sont situés sur l'avenue Pierre-Dupuy. On représente 327 unités d'habitation. On a l'appui de l'Administration portuaire de Montréal et on a également eu la collaboration de la direction du 75 Casino de Montréal pour la rédaction de notre mémoire.

80 Ça concerne d'abord et avant tout la circulation automobile sur l'île Sainte-Hélène dans le parc Jean-Drapeau. J'aimerais quand même résumer rapidement le mémoire, si vous me permettez.

85 Donc tout d'abord on faisait état du contexte historique et géographique de la Cité-du-Havre par rapport aux îles. C'est-à-dire que, évidemment, de par l'Expo 67, on est lié de toutes sortes de façons. Historiquement, bien sûr, mais géographiquement et au niveau du réseau routier, puisque la Cité-du-Havre constituait un des points d'entrée vers les îles et constitue encore un des points d'entrée vers les îles. L'Expo Express a été remplacé par l'avenue Pierre-Dupuy et également le réseau cyclable. Oui, beaucoup de circulation automobile, on est à même de le constater.

90 Nous, on vit donc à la Cité-du-Havre, on vit dans un quartier un peu particulier dans la mesure où c'est, je pense, le seul quartier de Montréal qui n'a qu'une rue, qu'une voie d'accès.

On peut donc entrer par l'ouest par l'autoroute Bonaventure, par l'est, par le pont de la Concorde et c'est tout.

95 On est préoccupé par le fait qu'il y a des questionnements par rapport à la circulation de transit entre la Cité-du-Havre et le pont Jacques-Cartier, parce que pour nous, cette voie de circulation-là, c'est une voie essentielle, on en a besoin pour toutes sortes de raisons, pour des raisons évidemment logiques de circulation, c'est-à-dire qu'on n'a pas de réseau de transport en commun sur l'avenue Pierre-Dupuy, donc on doit utiliser l'automobile et quand on veut se
100 déplacer vers l'est, c'est la voie la plus logique et la voie la plus rapide. Pour nous, ce n'est pas un raccourci comme pour certaines personnes. En fait, ce sont les autres trajectoires, les autres chemins qu'on peut emprunter qui sont, en fait, des détours.

On a fait des simulations d'ailleurs avec Google Maps et on a constaté que pour se
105 rendre, par exemple, à Longueuil, à la Place Longueuil, si on part d'Habitat 67, bien c'est un trajet de 6.5 kilomètres qui prend douze minutes et si on ne peut pas prendre ce trajet-là, on est obligé de passer par l'autoroute Ville-Marie et, là, on tombe à onze kilomètres, donc le double en distance, 25 minutes, le double en durée. Et, s'il y a des problèmes et qu'on ne peut pas emprunter ce chemin-là, on ne peut pas emprunter le pont Victoria à l'heure de pointe, il n'est
110 pas disponible, donc on est rendu par le pont Champlain, et là on est à 50 minutes et vingt kilomètres.

Il y a également des raisons de sécurité évidemment, parce qu'on doit pouvoir entrer et sortir de notre quartier par les deux côtés. Si on n'a qu'un seul accès – et ça arrive souvent que
115 cet accès-là est problématique, l'accès par l'autoroute Bonaventure – il y a souvent des travaux, l'accès est même fermé à l'occasion, ça nous arrive, il peut y avoir des problèmes de circulation, d'accident, il peut y avoir des problèmes... Il peut même y avoir un déraillement de train, ça peut arriver parce qu'il y a des voies ferrées au bout de cette rue-là, donc pour nous, on considère que c'est essentiel de garder l'accès au pont Jacques-Cartier par le biais des îles.

120

125 On sait aussi, parce qu'on a discuté avec les gens du Casino que si cette circulation-là, cet accès-là était bloqué, bien, on se retrouverait nous de notre côté avec le trafic du Casino qui nous poserait également problème, parce qu'il y aurait probablement augmentation du trafic automobile sur Pierre-Dupuy, avec tout ce que ça engendre de problèmes potentiels de sécurité, de pollution, de bruit, etc., etc.

130 Donc on aimerait que cette circulation de transit là soit toujours permise, et si, par hasard, il y avait des mesures de prises pour qu'elle ne le soit plus, bien on aimerait avoir un statut de circulation locale pour continuer d'avoir accès à ces voies-là parce qu'on en a besoin.

Monsieur Beaulieu va compléter ma présentation avec des éléments qui ne sont pas dans le mémoire. Merci.

M. LUC BEAULIEU :

135 Bonjour! Moi, aussi, je vous remercie de nous recevoir. André et moi, on habite au Profil-O mais comme il l'a souligné, on a l'appui des deux autres complexes. Je tiens à le souligner parce qu'on ne l'a pas mentionné dans le mémoire, mais qu'on fait un effort, les 327 familles qui habitent dans ces trois complexes d'habitation là pour essayer déjà de diminuer la circulation automobile. Il y a une navette qui fait les trois édifices vers le centre-ville par l'avenue Pierre-Dupuy via Bonaventure, sept jours sur sept, 365 jours par année. Et, ça, c'est évidemment grâce aux contributions que fait chacun des copropriétaires de ces édifices-là. Alors je pensais
140 que c'était important de démontrer et de vous souligner qu'on fait déjà une contribution.

145 Moi, ce que je veux porter à l'attention de la commission, c'est le fait qu'on a été étonné – et peut-être que ça pourra faire partie de vos recommandations – mais on a été quand même étonné de constater qu'il n'y avait aucune étude scientifique, aucune statistique, rien autrement dit, qui appuie le fait que la circulation transitoire est un problème. Et, non seulement ça, pire encore, que son interdiction n'en causerait pas davantage que ceux auxquels on a fait référence
150

dans le document que vous avez circulé, le document de discussion. En fait, on ne sait même pas qui a soulevé ce problème-là, sur quelle base.

155 Je souligne que les deux comparables valables, selon nous, sont le *Governor's Island* et le *Belle isle* en Ontario parce que ce sont des îles – les deux autres, ce n'est pas des îles – et puis, je souligne que dans ces deux comparables-là, c'est très relatif puisqu'ils n'ont qu'une seule voie d'accès, vous le constaterez vous-mêmes, et il n'y a pas de résident sur ces sites alors que la Cité-du-Havre, comme on l'a souligné, il y a des résidents.

160 À la page 32 du document, il n'y a pas d'information – je le souligne, si vous le cherchez – il n'y a pas d'information sur la circulation de transit des véhicules automobiles. Évidemment, comme André l'a dit, on habite là. C'est vrai qu'il y a une augmentation de la fréquentation mais il n'y a rien qui indique que c'est en raison de la circulation de transit.

165 Écoutez, c'est sûr que le parc est plus populaire, le Casino aussi. Puis, on est amené, nous autres, à constater que quand il y a une grande ligne sur le pont Jacques-Cartier, bien c'est pour l'accès à La Ronde, puis quand il y a une grande ligne d'automobiles qui est sur le pont de la Concorde qui, des fois, va refouler jusqu'à Habitat 67, c'est pour le Casino de Montréal.

170 Imaginez – pas besoin de faire d'étude scientifique – imaginez si on coupe le lien entre les deux! Tout ce que ça va faire, selon nous, c'est qu'on va allonger les lignes automobiles de chaque côté. C'est évident pour nous ça. Et, ça, vous allez retrouver ça la difficulté entourant les deux, si vous voulez, lignes d'automobiles, vous allez retrouver ça à la page 14 du document au point 2.3.2. Encore une fois, il n'y a rien qui indique et on prétend, nous, que c'est le contraire
175 comme je viens de vous dire, il n'y a rien qui indique que c'est la circulation de transit qui est à la base de ces embouteillages, si vous voulez, auxquels on fait référence.

180 Ce qu'on estime aussi, et je tiens à vous le préciser, qu'à la page 27 de votre rapport, on indique que « Les parties prenantes ». C'est pour ça que c'est important de vous souligner que,

nous on est peut-être une partie prenante un peu plus différente des autres. Vous définissez « citoyens » et puis parmi les citoyens que vous avez définis – on ne veut pas faire de sémantique ici – mais vous parlez de « résidents limitrophes à la Cité-du-Havre ». Nous, on n'est pas des résidents limitrophes, on est des résidents sur ou dans la Cité-du-Havre. On est 185 327 familles et je souligne qu'au-delà de la réduction de la valeur de nos propriétés, si la circulation de transit était interdite, notre vie aussi au quotidien serait affectée.

Puis on est bien placé pour en parler parce qu'on vit ça un weekend par année, à chaque année, lors de la F1. Lorsqu'il y a de la F1, la circulation de transit n'est même pas interdite, mais 190 cependant, ça prend un laissez-passer spécial, ce qui fait que nos fournisseurs, nos entrepreneurs, nos familles immédiates, nos parents, nos enfants personne peut venir nous voir. Il y en a évidemment qui habitent sur la Rive-Sud, dans l'est de Montréal, dans l'ouest. Alors c'est évident que pour nous, on ne veut pas vivre à l'année longue, 365 jours par année, les désagréments qu'on vit lors de la F1 et qu'on accepte évidemment parce que c'est une fin de 195 semaine par année. Comme bons citoyens, on comprend la situation.

D'autre part, on ne veut pas vivre dans un cul-de-sac de 1.6 kilomètre. André me faisait remarquer à la blague, mais ce n'est pas une blague, si on ferme la circulation de transit, ça sera 200 probablement le plus long cul-de-sac au monde qu'on va vivre sur l'avenue Pierre-Dupuy.

Alors je termine en vous disant – puis, évidemment, on est prêt à entendre et répondre à vos questions – que, selon nous, le fardeau de changer le statu quo repose sur les épaules de la Ville de Montréal ou du parc Jean-Drapeau, c'est selon, et au minimum, on devrait s'attendre à ce qu'il y ait une preuve scientifique et aussi une acceptation sociale à l'appui de ce changement- 205 là.

Puis, parlant d'acceptation sociale, bien, les 327 familles qui demeurent dans les trois complexes, ils en font partie, puis comme vous pouvez le constater, il n'y a pas personne qui accepte ça, une interdiction éventuelle de la circulation de transit sur les îles. Alors on est prêt à 210 entendre vos questions, s'il y en a.

LE PRÉSIDENT :

215 Merci, Messieurs. Une première question. Le document auquel vous faites référence, c'est quel document quand vous donnez des numéros de page?

M. LUC BEAULIEU :

220 C'est le document de documentation qui était sur le site.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

225 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

L'état des lieux?

M. ANDRÉ DUCHARME :

230 *L'état des lieux, exactement.*

LE PRÉSIDENT :

235 O.K. Juste pour préciser, ce n'est pas notre document...

M. LUC BEAULIEU :

240 Non, je comprends.

LE PRÉSIDENT :

... c'est le document de la Société du parc Jean-Drapeau.

245

M. LUC BEAULIEU :

Oui, oui. Je pense que vous, vous n'avez pas publié de document.

LE PRÉSIDENT :

250

Non, pas encore.

M. LUC BEAULIEU :

255

Alors c'est ce document-là qu'on commente.

LE PRÉSIDENT :

260

O.K., c'est celui-là, c'est L'état des lieux.

M. LUC BEAULIEU :

S'il y en a d'autres, on ne les a pas vus.

265

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bien.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

270

Une question très simple. À la page 3 du document, sous le chapitre de « La Cité-du-Havre et le transport automobile », deuxième paragraphe...

M. ANDRÉ DUCHARME :

275

Oui.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

280

... vous l'avez précisé tout à l'heure, Monsieur Ducharme, il n'y a pas de systématique de transport en commun.

M. ANDRÉ DUCHARME :

285

Non.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

290

Et, vous avez même dit qu'il y avait une navette qui était même payée par les résidents.

M. ANDRÉ DUCHARME :

Absolument.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

295

Donc aucun circuit de transport en commun. Est-ce que vous souhaiteriez un circuit?

M. ANDRÉ DUCHARME :

300 Ah! Dans un monde idéal, on souhaite beaucoup de choses.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

305 Ou dans un monde réaliste.

M. ANDRÉ DUCHARME :

310 Dans un monde réaliste, c'est autre chose. Bien, oui, c'est évident que s'il y avait un lien de transport en commun... Je pense, par exemple, et j'en parle de toute façon dans le mémoire, la station de métro la plus proche de la Cité-du-Havre, c'est celle de Jean-Drapeau, à laquelle on n'a aucunement accès, même en automobile. C'est-à-dire que si quelqu'un vient nous visiter, ce n'est pas là qu'il va débarquer parce qu'on ne peut pas aller le chercher en auto, il n'y a pas de débarcadère. Ça va jusque là. Mais ça n'empêcherait pas que la circulation automobile existerait quand même, parce que, oui, le transport en commun nous permet de nous rendre en ville, nous 315 permet de nous rendre dans le parc Jean-Drapeau, ne nous permet pas de nous rendre à l'autoroute 20 à Sainte-Julie. Alors, c'est ça.

M. LUC BEAULIEU :

320 Si je peux me permettre un complément de réponse. Si on envisageait du transport collectif, donc du transport en commun, il faudrait envisager évidemment qu'il y en ait un de transit. Parce que s'il y avait effectivement du transport en commun de transit, on peut présumer – puis, encore une fois, je viens de dire que je veux des études scientifiques – mais on peut quand même présumer que ça pourrait réduire la circulation de transit automobile. Alors déjà là, 325 ça serait un plus. Mais je suis du même avis qu'André, si c'est pour nous proposer un échange entre du transport collectif puis de maintenir la circulation de transit automobile, ça, ça ne serait pas un bon *deal*.

LE PRÉSIDENT :

330

Ça va?

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

335

Oui. Puis je ne voulais pas négocier.

M. LUC BEAULIEU :

340

Mais c'est une bonne question, c'est une excellente question, c'est sûr.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

345

Juste pour bien comprendre, dans votre idée à vous, qu'est-ce que vous qualifiez « de transit »? Parce que je crois qu'on n'a pas les mêmes concepts. C'est toute circulation?

M. ANDRÉ DUCHARME :

350

En fait, ce qui se passe, c'est par rapport au parc Jean-Drapeau, puis je suis bien placé pour en parler parce que j'ai déjà habité sur la Rive-Sud, ça ne fait pas si longtemps. C'est un excellent raccourci pour entrer en ville quand on vient de la Rive-Sud et c'est un excellent raccourci pour en sortir. Et il y a des gens qui l'utilisent de cette façon-là. Moi, c'est ce que j'appelle la circulation de transit, c'est-à-dire des gens qui partent de la Rive-Sud de Montréal, qui s'en vont dans le centre-ville de Montréal, qui au lieu d'emprunter le pont Jacques-Cartier d'un bout à l'autre, bien, ils sortent...

355

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Et, donc, c'est ça que vous voulez qui continue.

360 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

Bien, oui, parce que...

365 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Que la Rive-Sud puisse passer par les îles.

370 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

Bien, en fait, c'est surtout que, nous, on puisse passer, parce que pour nous, ce n'est pas de la... Comme j'expliquais tantôt, ce n'est pas un raccourci pour nous de prendre ce chemin-là.

375 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Non, ça, je comprends bien.

380 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

C'est ça.

385 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

Mais c'est pour ça que j'essayais de comprendre pour départager. Je comprends bien que, pour vous, c'est un lien normal...

M. ANDRÉ DUCHARME :

Exactement.

390 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

... et nécessaire.

395 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

C'est juste qu'on peut bien aussi installer un système de permis ou de licence ou de puce dans une plaque. Est-ce que c'est possible? Je ne sais pas. Est-ce qu'on va s'installer à l'entrée des îles et dire : « D'où est-ce que vous venez? Vous avez le droit de passer. » « Ah! non, pas vous. » Je ne suis pas sûr que c'est faisable.

400

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Bien, non, c'est ça. Pour quand les gens de la Rive-Sud passent par là pour aller travailler ou retourner chez eux, pour vous, ça, c'est aussi souhaitable.

405

M. ANDRÉ DUCHARME :

Bien, ce n'est pas que c'est souhaitable, c'est qu'on n'a pas le choix.

410 **Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :**

O.K.

415 **M. ANDRÉ DUCHARME :**

C'est que ça devient très difficile de départager qui peut passer et qui ne peut pas passer. Puis, les gens probablement du Casino vous diront que, pour eux, c'est normal de passer par le pont Jacques-Cartier pour pouvoir se rendre au Casino de Montréal. Les gens de

420 La Ronde vont vous dire que c'est normal de passer par l'avenue Pierre-Dupuy pour se rendre à La Ronde. C'est ça qui est compliqué finalement.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

425 Donc la situation actuelle vous convient?

M. LUC BEAULIEU :

Oui.

430

M. ANDRÉ DUCHARME :

Oui.

435

M. LUC BEAULIEU :

Et, je souligne, Madame Beaulieu, si vous permettez, que cette circulation-là, comme je l'ai dit tantôt, elle est également empruntée par tous les fournisseurs des trois édifices qu'on représente, toutes les familles, les employés, il y a des employés qui travaillent à Habitat 67, chez nous aussi, puis à Tropiques Nord. Alors si on ne parle pas du Casino, si on parle de nos intérêts plus immédiats, cette circulation-là a un intérêt aussi très particulier pour nos édifices. On ne peut pas nous ignorer, là. Quand on a acheté, nous autres là, les 327 familles qui étaient là, cette circulation-là existait et ça faisait partie pour... On a fait notre propre consultation, c'était évidemment un facteur important dans notre décision de s'installer là. Donc là, je ne veux pas utiliser des grands mots mais on ne voudrait pas être expropriés indirectement en perdant un lien aussi crucial pour nous.

440

445

450

Ce que vous soulevez, c'est ça la difficulté. Qu'est-ce qu'on fait, mettons qu'on est sympathique à notre cause, puis on dit : « Bien, ces résidents-là, on va leur donner un droit

spécial de circulation », mais ça ne règle pas le problème d'accès pour les familles et les fournisseurs, les employés, et tout ça. Puis juste de... Si vous voyiez le contrôle que les policiers de la Ville de Montréal sont obligés d'exercer lors du weekend de la F1, c'est ça l'aspect pratique que André soulève, je ne sais pas comment on pourrait faire le contrôle de qui a les laissez-passer, qui ne les a pas? Ça va être un vrai cauchemar, cette affaire-là.

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

C'est bon, merci.

LE PRÉSIDENT :

On a entendu beaucoup parler de bruit.

M. ANDRÉ DUCHARME :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça vous dérange, le bruit, vous?

M. ANDRÉ DUCHARME :

Vous parlez des spectacles ou...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. ANDRÉ DUCHARME :

485 Bien, moi, je suis un amateur de musique, alors sur mon balcon, avoir *Metallica*, moi, ça
ne me pose pas de problème. En fait, étonnamment où on habite, on l'entend moins que où
j'habitais à Longueuil. Mais ça c'est à cause de l'eau. Je pourrais expliquer ça longtemps, les
ondes et tout ça. Peut-être que les gens de son comprennent mieux. Mais tout ça pour dire que
490 je sais que c'est une problématique pour Habitat 67. Ça, je le sais parce qu'on en a discuté. On a
préfééré ne pas aborder ça dans notre mémoire parce qu'on voulait se concentrer sur la
circulation automobile qui nous touche tous les trois, alors que pour ce qui est du son, du bruit,
c'est quasiment... Chacun a son opinion là-dessus, je vous dirais. De la même façon que si on va
à Saint-Lambert, il y a des gens que ça ne dérange pas du tout, le bruit, puis il y en a d'autres qui
ne l'entendent pas et que ça les dérange. Alors c'est ça, c'est mon opinion personnelle, je suis
désolé.

495 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on ne pouvait pas ne pas poser la question.

M. LUC BEAULIEU :

500 Pour badiner un peu, le seul bruit qui nous a vraiment dérangé, les trois édifices, je ne
sais pas si vous en avez entendu parler, mais c'est quand on a eu le bateau militaire américain
qui est resté stationné dans le port.

505 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, bien oui, tout l'hiver.

M. LUC BEAULIEU :

510 Oui, tout l'hiver. Lui, il dérangeait tout le monde.

M. ANDRÉ DUCHARME :

515 Des moteurs de vaisseau militaire américain, ça fait du bruit et des partys westerns le
vendredi sur le pont, ça en fait aussi. Mais c'est ça. C'était beau de les voir danser ensemble.

LE PRÉSIDENT :

520 Non, mais on posait la question parce que, de façon générale...

M. ANDRÉ DUCHARME :

Oui, c'est une problématique...

525 **LE PRÉSIDENT :**

... on veut savoir si c'est une problématique qui est généralisée ou très localisée.

M. LUC BEAULIEU :

530 Mais quand vous entrez, nous, à notre édifice plus particulier, le Profil-O, on est un peu
plus éloigné du site du spectacle. C'est seulement le weekend de la course de F1 où, là,
évidemment on les entend mais évidemment, quand on veut avoir des événements de qualité
mondiale, il faut faire des compromis. On ne peut pas vivre en vase clos. Tandis que la
535 circulation de transit, ça, c'est 365 jours par année. Ça, c'est bien différent.

M. ANDRÉ DUCHARME :

540 La F1, ce qui est bien, c'est qu'on peut la regarder en baissant le son de la télé, on
l'entend parfaitement.

LE PRÉSIDENT :

Mais on n'a pas l'odeur. D'autres questions?

545

Mme ISABELLE BEAULIEU, commissaire :

Non, c'est bon.

550

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup, Messieurs.

555

M. ANDRÉ DUCHARME :

Merci.

M. LUC BEAULIEU :

560

Merci à vous, bonne journée.

LE PRÉSIDENT :

Au revoir!

565

Mme MYRIAM GRONDIN :

Alors, bonjour! Alors je suis très heureuse d'être parmi vous cet après-midi. Je m'appelle Myriam Grondin, je travaille aux *Amis de la montagne*. Je suis chef des dossiers de protection du

570